

JOUR DES NATIONS UNIES

RAPPORT DE LA SIXIEME COMMISSION

Rapporteur : M. G. KAECKENBEECK (Belgique)

L'Assemblée générale a décidé le 23 septembre 1947 de renvoyer à la Sixième Commission, pour examen et rapport, la question de l'adoption d'un "Jour anniversaire de la signature de la Charte des Nations Unies" et d'un "Jour de la paix".

Dans un memorandum (document A/343), le Secrétaire général avait attiré l'attention de l'Assemblée sur l'intérêt qu'il y aurait à commémorer non seulement le jour anniversaire de la signature de la Charte, le 26 juin, pour rappeler aux peuples du monde les buts de l'Organisation des Nations Unies, mais encore à adopter le 24 octobre, date commémorative de l'entrée en vigueur de la Charte comme "Jour de la paix", et à consacrer cette journée à des manifestations ayant pour objet de mieux faire comprendre les buts et les méthodes de l'Organisation des Nations Unies. Le Secrétaire général suggérerait que la date du 24 octobre conviendrait mieux à cette fin que celle du 26 juin, parce que les élèves des écoles de l'hémisphère nord sont en vacances à cette dernière date.

A sa quarante-quatrième séance le mercredi, 8 octobre 1947, la Sixième Commission s'est, toutefois prononcée en faveur d'un seul "Jour des Nations Unies" servant aux fins décrites ci-dessus.

Après que le représentant du Brésil eût souligné que le choix du 24 octobre donnerait aux enfants de cette partie du monde la

RECEIVED

de participer collectivement à cette journée destinée

à leur faire comprendre que les Nations Unies sont une réalité vivante,

la Commission s'est prononcée, par vingt-et-une voix contre vingt, en faveur du 24 octobre comme "Jour des Nations Unies".

En conséquence, la Sixième Commission recommande à l'Assemblée générale l'adoption de la résolution suivante :

JOUR DES NATIONS UNIES

L'ASSEMBLEE GENERALE

DECLARE que le 24 octobre, jour anniversaire de l'entrée en vigueur de la Charte des Nations Unies, sera désormais appelé officiellement "Jour des Nations Unies" et sera consacré à faire connaître les buts et les réalisations de l'Organisation des Nations Unies aux peuples du monde et à gagner leur appui à l'oeuvre des Nations Unies;

INVITE les gouvernements des Etats Membres à coopérer avec l'Organisation en vue de faire observer cet anniversaire.
